Image not found or type unknown

Demande d'informations pour regroupement familial

Par **imane1978**, le **20/08/2013** à **17:04**

je suis née ici en france en 1978 un an apres ma mere est morte et mon pere m' fait rentré au maroc et 2011 je suis retorné ici en france et j'ai ma 2 ème carte d'un an et je voudrai me marier avec mon cousin sans papiers qui est ici depuis 12 ans . est ce que apres le mariage;il peut rester ici ou bien il retourne au maroc pour demander visa long sejours (regroupement familial). est ce qu'il une possibilité de rester ici sans retourner au maroc . merci de votre reponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés